

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 18 février 2020

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt le DIX HUIT FEVRIER, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2020.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, ~~M.OLIE Erick~~, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, ~~M.REY Loïc~~, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : M.OLIE Erick (procuration à M.FESSOU Jean-Pierre), M.REY Loïc

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme MASSABIE Solange

Création d'un poste d'ATSEM Principal 2° Classe d'une durée hebdomadaire lissée sur l'année civile de 28h36mn, à compter du 1^{er} mai 2020.

Modification du tableau des effectifs du personnel permanent conformément à la délibération ci-avant.

Loyer du terrain de camping : exonération accordée pour l'année 2020 en contrepartie de travaux exécutés par les gérants, sous réserve de la fourniture des justificatifs des dépenses.

Convention mise à disposition agent communal auprès de l'EPIC Office de Tourisme Cahors - Vallée du Lot à raison de 15h hebdomadaires pour une durée de 3 ans. La masse salariale correspondante sera remboursée à la commune.

Convention mise à disposition de locaux de la Maison du Pays de Limogne à l'EPIC Office de Tourisme Cahors - Vallée du Lot

Charges de fonctionnement de l'école Le coût par élève de maternelle est de 2 185,60 € (45 inscrits) et de 1 821,55 € par élève d'élémentaire (38 inscrits). Le total des sommes dues par les 14 autres communes s'élève à 111 495,80 €.

Fourniture d'eau potable aux particuliers Les demandeurs dont l'habitation principale est située dans une zone non desservie par le réseau de distribution d'eau potable seront facturés au prix du mètre cube figurant sur les factures reçues en mairie, selon un rythme qui sera convenu au cas par cas lors de la demande déposée en mairie.

Compte de gestion 2019 établi par Monsieur BOURGEOIS, Receveur municipal, est en tous points conforme au compte administratif. Les résultats d'exécution toutes sections confondues à la clôture de l'exercice 2019 sont un déficit de 28 904,38 €.

Compte administratif 2019 Les comptes font apparaître pour l'exercice 2019 un excédent de fonctionnement de 119 732,45 € et un déficit d'investissement de 148 636,83 €. Toutes sections confondues, l'exercice 2019 dégage un déficit de 28 904,38 €.

Au 31 décembre 2019 nous avons un excédent cumulé de fonctionnement de 238 708,40 € et un déficit cumulé d'investissement de 63 272,33 €, soit un excédent global de 175 436,07 €.

Par ailleurs, les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2019 s'élèvent à 555 144,38 € en dépenses et à 610 115,83 € en recettes.

Affectation des résultats

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 8 300,88 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2020 : 230 407,52 €
- Déficit d'investissement à reporter au B.P. 2020 : 63 272,33 €.

La séance est levée à 22h20mn.

Fait à Limogne en Quercy, le 19 février 2020

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,